

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 5 novembre 2024

N° VA_DEL2024_179

Objet : Délibération portant création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité en application de l'article L. 332-23-1° du Code général de la fonction publique

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 novembre à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Dominique FURNE, ayant donné pouvoir à Françoise MARTIN, Didier MANIER, ayant donné pouvoir à Victor BURETTE, Benoît TSHISANGA, ayant donné pouvoir à Saliha KHATIR, Yohan TISON, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE-CAUDRON, Stéphanie LEBLANC, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Gérard CAUDRON, Mariam DEDEKEN, Charlène MARTIN, Dominique GUERIN étant absents, André LAURENT étant excusé.

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1°;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Dans le cadre d'une campagne de contrôle des éléments de paye menée par le service de gestion comptable, il apparaît que les délibérations créant les emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité en application de l'article L.332-23-1° du Code général de la fonction publique doivent être mises à jour et complétées.

Il est donc proposé de réaliser cette mise à jour par une délibération unique reprenant l'ensemble des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Après avis de la Commission n°1 Finances, économie, ressources humaines, moyens généraux, emploi, commerce, achats du lundi 14 octobre 2024, Il est proposé aux membres du conseil :

Article 1 : D'adopter la création des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité conformément au tableau joint en annexe.

Article 2 : Ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une

durée de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Article 3 : La rémunération de l'agent sera calculée par référence au maximum de l'indice brut du dernier grade du cadre d'emplois.

Article 4 : Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Antoine MARSZALEK

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 8 novembre 2024 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20241105-206589-DE-1-1
Date AR Préfecture : mercredi 6 novembre 2024

Annexe unique à la délibération portant création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié un accroissement temporaire d'activité

Dénomination du poste	Nombre de poste	Temps de travail hebdomadaire	Cadre d'emplois	Grade	Catégorie hiérarchique
Administrateur systèmes et réseaux	1	Temps complet	Techniciens territoriaux	Technicien principal 1ère classe	B
Assistant administratif	3	Temps complet	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif	C
Agent de crèche	1	Temps complet	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	C
Agent d'entretien	9	Temps complet	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	C
	1	17h30	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	C
Agent des écoles	18	Temps complet	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	C
Agent technique	2	Temps complet	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	C
Animateur	9	Temps complet	Adjoints d'animation territoriaux	Adjoint animation	C
	1	Temps complet	Adjoints d'animation territoriaux	Adjoint animation principal 1ère classe	C
	1	Temps complet	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif	C
Auxiliaire de puériculture	9	Temps complet	Adjoints d'animation territoriaux	Adjoint animation	C
	3	Temps complet	Auxiliaires de puériculture territoriaux	Auxiliaire de puériculture de classe normale	B
ASVP	1	Temps complet	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal 2ème classe	C
Gestionnaire administratif	1	Temps complet	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur	B
	1	Temps complet	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal 2ème classe	B
	1	Temps complet	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif	C
Responsable de structure	1	Temps complet	Animateurs territoriaux	Animateur	B
Educateur de jeunes enfants	1	Temps complet	Educateurs territoriaux de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants de 2ème classe	A
Professeur	1	03h00	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant enseignement artistique	B
	1	12h00	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant enseignement artistique principal 2ème classe	B
	1	9h00	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant enseignement artistique principal 2ème classe	B
	1	05h30	Assistants territoriaux d'enseignement	Assistant enseignement artistique principal 2ème classe	B
	1	12h00	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant enseignement artistique principal 2ème classe	B
	1	07h00	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant enseignement artistique	B
	1	10h50	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant enseignement artistique principal 2ème classe	B
	1	Temps complet	Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant enseignement artistique	B
ETAPS	1	21h00	Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives	Educateur territorial des APS	B
Maitre nageur sauveteur	2	Temps complet	Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives	Educateur territorial des APS	B